## UN SUPPORT SUPPRENANT...

Les timbres d'usage courant avec une surimpression typographique des barres phosphorescentes sont apparus au premier trimestre 1970 à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

Longtemps passés inaperçus ils sont apparus sur le marché philatélique pendant l'été 1970.

Rapidement les demandes des philatélistes ont été directement adressées au receveur principal des Postes de Clermont-Ferrand suite à un courrier de celui-ci du 24 août 1970 repris ci-dessous.

« Monsieur, J'ai l'honneur de vous faire connaître que mon administration m'a autorisé à servir par correspondance les commandes de timbres-poste magnétiques à 0.10FF, 0.30FF et 0.40FF. Ces commandes doivent m'être adressées accompagnées d'un virement postal à mon CCP n°5250-25 Clermont-Ferrand (ou, à défaut, mandat-lettre ou chèque bancaire) représentant le montant de la commande augmenté des frais d'envoi par lettre recommandée. Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée ».

Une des premières commandes, suite à la diffusion du courrier du 24 août 1970, probablement constituée de feuilles entières a la particularité d'avoir été expédiée le 31 août 1970 en franchise avec une enveloppe n°636 sp écifique aux envois de timbres-poste ou une enveloppe n°716 Grand Modèle.

Le port a été matérialisé par :

- dix 0.40FF carmin « Marianne de Cheffer » avec deux barres phosphorescentes au type A
- deux 0.30FF vert « Marianne de Cheffer » avec une barre phosphorescente à droite au type A.

Les 0.40FF carmin « Marianne de Cheffer », imprimés en taille-douce, proviennent du tirage unique avec des barres phosphorescentes réalisé sur la presse TD6-1 du 17 au 27 février 1970 (cylindre X).

Les 0.30FF vert « Marianne de Cheffer », imprimés en typographie, ont été réalisés du 17 au 19 février 1970 et du 25 au 27 février 1970 sur la presse typographique n<sup>9</sup>4 (galvanos M + N).

Décomposition de l'envoi du 30 août 1970, au tarif du 13 janvier 1969 :

Port jusqu'à 250g : 2.00FF Recommandation : 2.60FF

Total: 4.60FF

*	POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS
BUREAU 40	CLERMONT-FD RP
τα.,	
	Claracet. Fd.
	Clermont-Fi . 34 8 70
	Monsieur,
	Suite à votre commande, j'ai l'honneur
	de vous transmettre oi-joint les timbres deman- dés.
	Etant donnée la valeur de l'envoi et pour en assurer la sécurité au cours d'achemi- nement le pli a été " chargé " d'office et le montant de l'affranchissement réglementaire (coût d'une lettre recommandée) est représenté par les timbres oblitérés ci-annexés.
	Le Receveur Principal,
	CAN

La mention « chargé » d'office est surprenante. Il aurait été plus simple de mentionner que la recommandation a été ajoutée d'office au regard de la valeur de l'envoi.



Ce document est une pièce très intéressante de l'histoire postale des barres phosphorescentes.

Olivier GERVAIS - CAM n°316